



**PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2025**

**ARRONDISSEMENT MUTZIG  
COMMUNE DE STILL  
CONSEILLERS ELUS : 19  
CONSEILLERS EN FONCTION : 18  
CONSEILLERS PRESENTS : 10**

**Sous la Présidence de Monsieur Alexandre GONÇALVES**

**MEMBRES PRESENTS** : Hubert WIDLOECHER, Chantal SITTLER, Nicolas FERNANDEZ, Bruno HELBERT, Adjoints  
Mélanie MORE-DESIRE, Olivier PERNET, Carine LUX, Tiffanie RAETH, Gilles NEVERS.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Jean-Noël GRASSWILL, Audrey REUTER, Thomas PASCUAL, Chantal OHREL, Catherine JAEGLE.

**MEMBRE ABSENT NON-EXCUSE** : Johann GUENARD, Matthieu WIDLOECHER, Aurore MOINE.

Jean-Noël GRASSWILL donne procuration à Nicolas FERNANDEZ  
Chantal OHREL donne procuration à Chantal SITTLER

Date de convocation : 26 mars 2025

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9.04.2025  
affichage le 9.04.2025

**Madame Chantal SITTLER est désignée secrétaire de séance.**

**PROCES VERBAL**

**1. APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance des délibérations prises en séance du 25 février 2025.

**Voté à l'unanimité**

## 2. LOCATION DU LOT DE CHASSE N°4-STILL NORD

### Exposé des faits

VU la demande de Monsieur Michel Stroh réceptionnée le 15 mars 2025, Président de l'Association « Les Chasseurs Stillois », locataire du lot de chasse n° 4-Still Nord concernant le paiement du prix de la location en deux versements,

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour le paiement du loyer en deux versements à partir de l'année 2025.

### Voté à l'unanimité

## 3. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2024

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal et le compte de gestion 2024 qui s'établit ainsi :

- **BUDGET COMMUNAL**

#### Fonctionnement

Dépenses	1 382 613,14 €
Recettes	2 088 401,31 €
Excédent de clôture :	705 788,17 €

#### Investissement

Dépenses	666 309,10 €
Recettes	282 660,93 €
Besoin de financement :	383 648,17 €

**Excédent global :** 322 140,00 €

- **BUDGET CAMPING**

#### Exploitation

Dépenses	27 440,17 €
Recettes	80 761,52 €
Excédent de clôture :	53 321,35 €

<b>Investissement</b>	
Dépenses	53 972,44 €
Recettes	1 652,18 €
Déficit de clôture :	52 320,26 €

**Excédent global** **1 001,09 €**

Le compte administratif 2024 du Camping est adopté avec un excédent de fonctionnement de 53321.35 € et un déficit d'investissement de 52320.26 €, soit un excédent global de 1001.09 €.

Suite à la décision de clôture de ce budget (délibération du 3 décembre 2024) les résultats de clôture sont intégrés aux résultats du budget communal.

L'actif et le passif du camping sont repris sur le budget communal, conformément à la balance de transposition établie par le Service de Gestion Comptable.

Les amortissements en cours, obligatoires en nomenclature M4 sur certains actifs du camping, ne seront pas poursuivis sur le budget communal, ceux-ci n'étant pas obligatoires en M57.

- **BUDGET FORET**

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	43 945,20 €
Recettes	53 835,66 €

**Excédent de clôture :** **9 890,46 €**

- **BUDGET RESTAURANT**

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	1 408,63 €
Recettes	33 629,80 €
Excédent de clôture :	32 221,17 €

<b>Investissement</b>	
Dépenses	31 723,52 €
Recettes	3 268,64 €
Besoin de financement :	28 454,88 €

**Excédent global** **3 766,29 €**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** hors de la présence de Monsieur Alexandre Gonçalves, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion 2024.

**POUR :** Hubert WIDLOECHER, Chantal SITTLER, Nicolas FERNANDEZ, Bruno HELBERT, Mélanie MORE-DESIRE, Olivier PERNET, Carine LUX, Tiffanie RAETH, Gilles NEVERS, Jean-Noël GRASSWILL

**ABSTENTION :** Chantal OHREL

## 4. AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DES BUDGETS AUX DIFFERENTS BUDGETS 2025

**Le Conseil Municipal,**

VU l'instruction budgétaire et comptable ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 18 mars 2025 ;

VU le compte de gestion et le compte administratif 2024 ;

**CONSIDERANT** la séance au cours de laquelle le compte administratif et le compte de gestion ont été votés.

- **BUDGETS COMMUNAL ET CAMPING**

**Le budget camping est clôturé pour l'exercice 2025, les résultats du budget camping seront incorporés au budget communal 2025.**

<u>Fonctionnement et exploitation</u>			<b>Total</b>
Dépenses	1 382 613,14 €	25 406,54 €	1 408 019,68 €
Recettes	1 613 948,58 €	80 761,52 €	1 694 710,01 €
Excédent	231 335,44 €	55 354,98 €	286 690,42 €
Résultat antérieur reporté	474 452,73 €	- 2 033,63 €	472 419,10 €
Résultat	705 788,17 €	53 321,35 €	759 109,52 €

<u>Investissement</u>			
Dépenses d'investissement	216 142,19 €	53 972,44 €	270 114,63 €
Recettes d'investissement	282 660,93 €	35,00 €	282 695,93 €
Résultat d'investissement	66 518,74 €	- 53 937,44 €	12 581,30 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 450 166,99 €	1 617,18 €	- 448 549,81 €
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>383 648,17 €</b>	52 320,26 €	435 968,43 €
	<b>(compte 001)</b>		

Besoin de financement  
de la section d'investissement 435 968,43 € (compte 1068)

**Excédent à reporter 323 141,09 € (compte 002)**

- **BUDGET FORET**

Dépenses de fonctionnement	43 945,20 €
Recettes de fonctionnement	48 736,31 €
Excédent de fonctionnement	4 791,11 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	5 099,35 €

**Excédent à reporter 9 890,46 € (compte 002)**

## • BUDGET RESTAURANT

### Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	1 408,63 €
Recettes de fonctionnement	28 553,85 €
Excédent de fonctionnement	27 145,22 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	5 075,95 €
Résultat de fonctionnement	32 221,17 €

### Investissement

Dépenses d'investissement	28 454,88 €
Recettes d'investissement	3 268,64 €
Déficit d'investissement antérieur reporté	3 268,64 €

<b>Déficit d'investissement</b>	<b>28 454,88 € (compte 001)</b>
Besoin de financement de la section d'investissement	28 454,88 € (compte 1068)

**Excédent à reporter** **3 766,29 € (compte 002)**

Après avoir entendu cet exposé,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Approuve** l'affectation des résultats 2024 aux différents budgets 2025.

**Voté à l'unanimité**

## 5. VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2025

**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

VU le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

VU le débat d'orientation budgétaire du 18 mars 2025,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

**De maintenir** le taux des taxes et de les fixer les taux d'imposition en 2025 à :

- Taxe d'habitation sur les propriétés bâties : 24.03 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.55 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 103.92 %
- Cotisation foncière des entreprises : 23.48 %

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

**Voté à l'unanimité**

## 6. BUDGET PRIMITIF 2025

**Le Conseil Municipal,**

VU la réunion avec le Conseiller aux décideurs locaux du 17 mars 2025 ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 18 mars 2025 ;

VU le budget primitif de l'exercice 2025 qui reprend les résultats de l'exercice 2024 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

### **BUDGET RESTAURANT**

16 766,29 € en dépenses et recettes de fonctionnement  
41 954,88 € en dépenses et recettes d'investissement

### **BUDGET FORET**

142 940,46 € en dépenses et recettes de fonctionnement

### **BUDGET COMMUNE**

1 919 870,09 € en dépenses et recettes de fonctionnement  
1 310 987,43 € en dépenses et recettes d'investissement

**Voté à l'unanimité**

## 7. DECISION PRISE PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION

**Sur rapport de Monsieur le Maire,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

**VU** l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui indique que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets ;

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que le Maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé des actions listées dans ce même article, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat ;

**VU** la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 ;

**CONSIDERANT** l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation ;

**ENTENDU** Monsieur le Maire qui donne lecture des décisions prises depuis la séance du Conseil Municipal du 10 octobre 2024 dans le cadre des délégations qu'il détient,

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit,**

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du compte rendu d'information sur les décisions prises en vertu des délégations détenues par le Maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT pour la période du 20 février 2025 au 25 mars 2025.

➤ **DECISIONS D'URBANISME**

NUMERO	DECISION	DATE	NOM PRENOM	ADRESSE	NATURE
DP R0004	ACCORD	12/03/2025	CHAUVIN BRUNO	38 RUE DES CHAMPS FLEURIS	ABRI JARDIN
DP R0005	ACCORD	13/03/2025	FRIED NICOLAS	17 RUE DES VERGERS	RAVALEMENT FACADE CHANGEMENT GOUTIERE MISE EN PLACE STORE

➤ **LOCATION**

**Paiement d'une concession concernant une tombe simple au cimetière pour une durée de 30 ans pour un montant de 200 euros – Tombe 1 B 130**

La Secrétaire,

Chantal SITTLER



Le Maire,

Alexandre GONÇALVES

